Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0192-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023
Extrait des délibérations n°11

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 48 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France – Excusée*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	*SERGENT Agnès*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie - Excusée*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Excusée*
EPEGARD	*DEMARE Pascal - Absent*	*PAYAN Jean-François - Absent*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	*LEMOINE Didier - Absent*	*SOENEN Bruno - Absent*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	PILETTE Gérard	*ROUSSIAU Yann - Excusé*
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita. *LEROY Hélène – Excusée* – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *ONFRAY Didier – Excusé* – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues *FOSSE Patricia – Excusée* - POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : - 6 OCT. 2023

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0192-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°11

COMPETENCE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Objet : TERRITOIRES D'INDUSTRIE 2023 – 2027 Candidature

Territoires d'Industrie représente le volet territorial de la politique industrielle de l'Etat, visant à donner aux territoires et aux industries des outils supplémentaires pour bâtir une stratégie de reconquête industrielle. Après une 1ère phase en 2018 qui a permis à 149 territoires d'être labellisés (10 en Normandie, dont un seul localisé en partie dans l'Eure), l'Etat a lancé la deuxième phase du programme pour la période 2023 – 2027. L'objectif de l'Etat est de labelliser des Territoires d'Industrie opérationnels basés sur une vision stratégique locale et des projets industriels concrets à accompagner.

Soucieuses de soutenir leurs entreprises industrielles, grandes pourvoyeuses d'emplois et de valeur ajoutée, les intercos du Pays du Neubourg, du Pays de Conches, de Bernay Terres de Normandie et Normandie Sud Eure ont vu dans une candidature collective l'opportunité de renforcer leur regroupement initié dans le cadre du LEADER.

La préfecture et le département de l'Eure ont apporté leur soutien au groupement et affirmé leur intérêt pour une candidature collective défendant l'interdépendance entre ruralité et industrie, soutenant la pérennité, le développement et l'attractivité des entreprises de tous les secteurs, dont celles de l'emblématique filière du lin.

Les candidatures au programme Territoires d'Industrie devaient être déposées avant le 22 septembre 2023 et préciser un périmètre, une gouvernance, et un plan d'action. Les présidents des quatre intercommunalités du groupement se sont accordés pour candidater ensemble selon les modalités suivantes, reprenant les grands principes du GAL LEADER :

Le périmètre

Rassemblant les quatre EPCI de Bernay, de Conches, du Neubourg et du Sud de l'Eure, le territoire représentant 1/3 de la superficie et ¼ de la population euroises. L'industrie, c'est 7 500 emplois soit ¼ des emplois du bassin, et même 1/3 pour le Pays du Neubourg et l'Interco Normandie Sud Eure.

La gouvernance

Chaque territoire d'industrie doit reposer sur une gouvernance privé/public composée au moins d'un élu et d'un industriel. Pour améliorer la représentativité, la proximité et les relais, il a été décidé que chaque EPCI désignerait en plus un binôme local.
Pour la communauté de communes du Pays du Neubourg, le binôme local proposé est le suivant :
- Représentants élus : Jean-Paul LEGENDRE (titulaire) et Thomas GAILLARD (suppléant)
- Représentants industriels : Pascal PREVOST (titulaire - président de la Coopérative de Teillage du Plateau du Neubourg) et Laurent VALLEE (suppléant) directeur délégué de la Linière du Ressault – établissement Lamerant).
Le binôme proposé pour l'ensemble du Territoire est quant à lui composé de Louis CHOAIN (vice-président au développement économique de Bernay Terres de Normandie) et Pascal PREVOST.

Le plan d'action

Pour que nos entreprises et nos territoires restent attractifs et compétitifs, l'ambition est de relever ensemble les grands défis d'aujourd'hui que sont la transition écologique et énergétique, l'innovation et les compétences. Basé sur des échanges avec les industriels locaux qui ont permis d'identifier concrètement leurs enjeux, leurs besoins et leurs projets, le plan d'action proposé s'articule autour de quatre thématiques :

- **Animation et synergies locales** : se parler, se rencontrer, se connaître, pour des partenariats efficaces,
- **Formation, compétences et recrutement** : des synergies ici et maintenant pour un avenir serein,
- **Ecologie industrielle et transition énergétique** : l'adaptation au service de la résilience, de la compétitivité et de l'attractivité,
- **Lin et filières bio-sourcées** : la recherche au service du développement et du renforcement de filières d'avenir.

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20231002-2023_0192-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°11

S'agissant des modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement :

Un chargé de projet Territoires d'Industrie sera recruté par l'Intercommunalité Normandie Sud Eure (sur avis conforme des trois autres intercommunalités) et financé par chaque EPCI au prorata du nombre d'habitants et cofinancé par l'Etat, selon des modalités qui restent à définir (entre 30 et 80%). Le chargé de projet sera basé dans les locaux de la communauté de communes du Pays du Conches. Une convention entre EPCI permettra simplement de cadrer les modalités pratiques liées à la mise à disposition des locaux et à l'embauche du chef de projet.

Le programme Territoires d'Industrie ne donne pas lieu à une nouvelle contractualisation, car il s'agit uniquement d'un label qui permet aux territoires et aux projets de bénéficier d'une visibilité, d'un « a priori » favorable et d'un accompagnement renforcé de la part des partenaires, et du financement partiel du poste de chef de projet.

Le territoire et la candidature ont aussi reçu un soutien formel de la part du préfet de l'Eure, du président du Conseil Départemental, du président de la CCI, de l'Agence d'Attractivité Eurêka et de la Chambre d'Agriculture de l'Eure pour la candidature au programme Territoires d'Industrie.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires d'approuver la poursuite de la démarche collective selon les modalités précitées.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe),
Vu les modalités du programme Territoires d'Industrie et la date limite de candidature fixée au 22 septembre 2023,
Vu l'éligibilité du groupement de communautés de communes à candidater au programme,
Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 27 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 25 septembre 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- approuve les modalités de la réponse commune au programme Territoires d'Industrie, avec l'Intercom Terres de Normandie, l'Interco Normandie Sud Eure et la communauté de communes du Pays de Conches,
- désigne Jean-Paul LEGENDRE et Pascal PREVOST, comme membres titulaires, et Thomas GAILLARD et Laurent VALLEE, comme membres suppléants, pour être les représentants publics et privés du Pays du Neubourg aux Comités de Pilotage,
- autorise la poursuite de la démarche en prévision d'une réponse positive des décideurs,
- autorise le financement du poste de chargé de projet Territoires d'Industrie au prorata du nombre d'habitants en cas d'obtention du label,
- autorise le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits sont et seront inscrits aux budget 2023 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : - 6 OCT. 2023